

## **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 21 février 2021**

Le 21 février 2021 à 21 heures, les fondateurs de l'association **PENSER SERRIÈRES AUTREMENT** se sont réunis en assemblée générale constitutive. Cette réunion s'est tenue en visioconférence, pour cause de pandémie.

Étaient présents :

- BERT Annie, 220 Rue Joseph Roche à 07340 Serrières
- CICILIEN Jean-Claude, 179 Quai Jules Roche à 07340 Serrières
- de MONTGOLFIER Perrine, 244 Quai Jules Roche à 07340 Serrières
- de MONGOLFIER Roland, Cros Barlet 199 avenue Ferdinand Janvier à 07100 Annonay
- ETIENNE Michel, 412 Rue Blache Ronde à 07430 Vernosc-lès-Annonay
- MANTELIN Gérard, 539 Corniche du Colombier à 07100 Boulieu-lès-Annonay
- VERNIER Isabelle, 90 Rue du Vieil Hôpital à 07340 Serrières

L'assemblée générale désigne Jean-Claude CICILIEN en qualité de président de séance et Isabelle VERNIER en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de constitution de l'association
- Présentation du projet de statuts
- Adoption des statuts
- Désignation des premiers membres du bureau (président, vice-président, secrétaire et trésorier)
- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication
- Montant de la cotisation

Tout d'abord, le président expose les motifs du projet de création de l'association.

Puis il commente le projet de statuts. Quelques modifications mineures sont apportées au texte.

Pour chaque poste du bureau, une seule personne se porte candidate : Jean-Claude CICILIEN pour le poste de président, Roland de MONTGOLFIER pour le poste de vice-président, Isabelle VERNIER pour le poste de secrétaire et Michel ETIENNE pour le poste de trésorier.

Jean-Claude CICILIEN et Michel ETIENNE se proposent pour réaliser les formalités de déclaration et de publication de l'association aux autorités.

Enfin, le montant de la cotisation annuelle est discuté, puis fixé.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes :

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de membres du bureau :

- Président : CICILIEN Jean-Claude, nationalité française, 179 Quai Jules Roche à 07340 Serrières, responsable sécurité.



- Vice-président : de MONTGOLFIER Roland, nationalité française, Cros Barlet 199 avenue Ferdinand Janvier à 07100 Annonay, retraité.
- Secrétaire : VERNIER Isabelle, nationalité française, 90 rue du Vieil Hôpital à 07340 Serrières, responsable administration des ventes.
- Trésorier : ETIENNE Michel, nationalité française, 412 rue Blache Ronde à 07430 Vernosc-lès-Annonay, retraité.

Les membres du bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

**3<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive donne à l'unanimité pouvoir à Jean-Claude CILILIEN et Michel ETIENNE pour réaliser les formalités de déclaration et de publication de l'association auprès des autorités.

**4<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive fixe à l'unanimité le montant de la cotisation pour la période du 21 février au 31 décembre 2021 à dix euros.

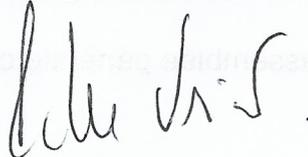
L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 23h40.

Serrières, le 21 février 2021.

de MONTGOLFIER Roland



VERNIER Isabelle



ETIENNE Michel



Clic !

[Retour à la page précédente](#)